

SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT DURABLE CIBC

LES DONS D'IMPACT EXPLIQUÉS

À Gestion d'actifs CIBC, notre engagement envers l'investissement responsable va bien au-delà de l'intégration des placements responsables et des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance à nos décisions relatives à la propriété et aux placements. Grâce aux solutions d'investissement durable CIBC, notre influence sur les facteurs ESG s'étend encore davantage par l'intermédiaire de nos dons d'impact.



Accroître notre incidence sur les facteurs ESG



Une partie des revenus de la Banque CIBC découlant de la gestion des solutions sera versée chaque année à des organismes qui soutiennent les activités de transition liées aux changements climatiques¹.



En travaillant dans le cadre établi de l'équipe Investissement communautaire et commandites CIBC, nous pouvons repérer des organismes axés sur la transition climatique et soutenir leur cause. Ces organismes que nous repérons et auxquels nous faisons des dons peuvent changer d'une année à l'autre.



Ceux qui reçoivent des dons fourniront des rapports d'impact. Ces énoncés décriront la façon dont les fonds reçus ont été utilisés et comment ils ont contribué à la réalisation des objectifs de l'organisme en matière de durabilité ainsi que les principaux indicateurs de rendement.



Chaque année, la Banque CIBC fera état du montant total des dons effectués. Lorsque des fonds sont donnés à un organisme de bienfaisance enregistré, la Banque CIBC pourrait avoir droit à un reçu de don émis par l'organisme. Les dons ne constituent aucunement des dépenses supplémentaires pour les solutions.

Foire aux questions sur nos dons d'impact

De quelle façon Gestion d'actifs CIBC choisira-t-elle les organismes qui recevront des dons d'impact?

Nos dons d'impact sont un prolongement des stratégies d'investissement durable de la Banque CIBC. Par conséquent, le principal critère de sélection est la participation de l'organisme à des activités de transition climatique et son soutien à la carboneutralité.

Pour repérer de tels organismes, Gestion d'actifs CIBC s'appuie sur l'expertise de l'équipe Investissement communautaire et commandites CIBC, qui dispose d'un cadre bien établi qui lui permet de repérer des organismes qui répondent à nos critères principaux et qui respectent d'autres conditions. La préférence sera accordée aux organismes de recherche sur les énergies de remplacement, à ceux qui sont axés sur l'innovation climatique et l'éducation sur les changements climatiques, mais ils ne seront pas nécessairement les mêmes d'une année à l'autre.

Comment les investisseurs sauront-ils quels organismes ont reçu du financement sous forme de dons d'impact?

Gestion d'actifs CIBC divulguera annuellement le montant du financement global provenant de ses stratégies d'investissement durable. Les organismes qui auront reçu du financement figureront sur le site Web de Stratégies d'investissement durable.

Y a-t-il des attentes de rendement associées aux dons d'impact?

Les organismes qui recevront des fonds par l'intermédiaire des dons d'impact de Gestion d'actifs CIBC devront nous fournir des rapports d'impact. Ces rapports indiqueront comment les dons reçus ont favorisé les activités de transition climatique entreprises par l'organisation.

Comment les fonds sont-ils recueillis pour les dons d'impact?

En ce qui concerne nos offres de placement à participation unitaire (séries A, F et FNB), les fonds sont recueillis au moyen d'un prélèvement de 5 % des honoraires de gestion perçus par Gestion d'actifs CIBC, après le paiement des commissions de suivi. En ce qui concerne les comptes sous gestion distincte, Gestion d'actifs CIBC versera annuellement 5 points de base (pb) des actifs sous gestion des stratégies d'investissement durable CIBC, lesquels sont détenus par les clients de Gestion privée de portefeuille CIBC (GPPC).

Le FNB indiciel énergie propre CIBC est géré par Gestion d'actifs CIBC inc. (« GACI »), une filiale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. 5 % des frais de gestion gagnés par GACI seront versés chaque année à des organismes qui soutiennent les activités de transition liées aux changements climatiques.

Les 5 % et les 5 pb ne sont pas des coûts supplémentaires engagés par les investisseurs, mais des déductions qui sont prélevées sur les revenus de Gestion d'actifs CIBC. Lorsque des fonds sont donnés à un organisme de bienfaisance enregistré, la Banque CIBC pourrait avoir droit à un reçu de don émis par l'organisme. Les dons ne constituent aucunement des dépenses supplémentaires pour les fonds.

Pour en savoir davantage sur les solutions d'investissement durable CIBC, communiquez avec votre représentant en placement.

¹ Chaque année, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») versera 5 % des frais de gestion qu'elle touche, après le paiement des commissions de suivi, le cas échéant, pour les séries A, F et FNB des stratégies d'investissement durable CIBC (les « fonds ») à des organismes qui soutiennent les activités de transition liées aux changements climatiques. Lorsque des fonds sont donnés à un organisme de bienfaisance enregistré, la Banque CIBC pourrait avoir droit à un reçu de don émis par l'organisme. Les dons ne constituent aucunement des dépenses supplémentaires pour les fonds. Dans le cas du FNB indiciel énergie propre CIBC, 5 % des frais de gestion touchés par GACI seront donnés.

Gestion d'actifs CIBC inc. (« GACI ») versera chaque année 5 pb des actifs sous gestion des stratégies d'investissement durable CIBC (les « fonds ») détenus par les clients de Gestion privée de portefeuille CIBC inc. (« GPPC ») à des organismes qui soutiennent les activités de transition climatique. Lorsque des fonds sont donnés à un organisme de bienfaisance enregistré, GACI peut avoir droit à un reçu de don émis par l'organisme. Les dons ne constituent aucunement des dépenses supplémentaires pour les clients de GPPC ou pour les fonds.

Les stratégies d'investissement durable CIBC sont distribuées par Placements CIBC inc. et Services Investisseurs CIBC inc., filiales en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (Banque CIBC). Les stratégies d'investissement durable CIBC sont offertes par la Banque CIBC. Les placements dans des fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement antérieur n'est pas garant de leur rendement futur. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez appeler Placements CIBC inc. au 1 800 465-3863. Vous pouvez également vous en procurer un exemplaire auprès de votre conseiller.

Gestion d'actifs CIBC et le logo CIBC sont des marques de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la Banque CIBC), utilisées sous licence.

Le présent document et son contenu ne peuvent être reproduits sans le consentement écrit de Gestion d'actifs CIBC inc.